

La prévention par le milieu.

ATELIER OSMET

01

02

03



Service de la
santé et la sécurité
du travail

FTQ

PRIMORDIAL

L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION

Pourquoi est-ce important? Parce qu'en fin de compte, c'est de vies humaines dont il est question. Pas de rendement, pas de profit, mais c'est la vie de collègues, de parents, d'enfants qui sera bouleversée parce que le milieu de travail mettrait à risque les personnes.





La loi

DES OBLIGATIONS LÉGALES POUR TOUS

La Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit des obligations et des droits pour les employeurs et les personnes salariées. Des modifications importantes ont été apportées avec la sanction de la *Loi 27*, le 6 octobre dernier.

LES PRINCIPES DE BASE

POUR FAIRE DE LA PRÉVENTION

01

PARITARISME

La prévention dans les milieux de travail ne peut pas se faire sans les travailleurs et les travailleuses. Les personnes qui effectuent le travail, sont les plus à même d'indiquer quels sont les risques qu'ils vivent au quotidien et quels impacts auront ces changements dans leur.

02

ÉVALUATION DES RISQUES

Il faut que l'employeur avec l'aide des travailleurs et des travailleuses fasse une analyse de tous les risques présents dans le milieu de travail. Autant de la présence de contaminant, de contrainte physique, et des risques psychosociaux.

03

PRISES D' ACTIONS

Une fois que les risques sont connus, les parties doivent s'asseoir ensemble pour établir les priorités d'actions et les correctifs à apporter, toujours en ciblant la réduction à la source comme premier objectif à atteindre. Les équipements de protection individuelle (EPI) devraient être la dernière chose mise en place, ou être une mesure transitoire vers la correction permanente.

04

EN CONTINU

L'inspection régulière des milieux de travail ainsi que le travail paritaire doivent être maintenus en continu, afin de corriger les situations dès qu'elles apparaissent et d'assurer une prise d'action adéquate.

Ensemble

POUR COMPRENDRE
L'IMPACT DE L'ORGANISATION
DU TRAVAIL ET DES PRATIQUES
DE GESTION

Les risques psychosociaux font maintenant partie intégrante des obligations des employeurs quant à leur prévention, et cette prévention ne peut pas se faire sans considérer les travailleurs et les travailleuses. Les facteurs à considérer :

- Charge de travail
- Reconnaissance au travail
- Soutien social du supérieur immédiat
- Soutien social des collègues
- Autonomie décisionnelle
- Information et communication



QUESTIONS?

Merci

ATELIER OSMET



01

02

03

